

LES FONDS EUROPÉENS EN PAYS DE LA LOIRE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

Le diagnostic stratégique de la région des Pays de la Loire a permis d'identifier certaines difficultés nécessitant une action publique (recherche/innovation en retrait par rapport à la dynamique économique régionale, perte de la maîtrise de la consommation énergétique dans les secteurs du bâtiment et des transports, un accès inégal aux TIC, une érosion de sa biodiversité, etc.), mais également de mettre en avant les forces ou opportunités méritant d'être soutenues (économie dynamique et diversifiée, le développement de « communautés d'innovation » en tant de moteur économique à favoriser, un patrimoine côtier riche et attractif, etc.).

Fort de ces constats et intégrant pleinement les recommandations du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne, la région des Pays de la Loire a opté pour une stratégie ciblée sur les principaux enjeux identifiés comme pertinents au regard de la situation du territoire et des objectifs de la Stratégie Europe 2020 avec la recherche d'un maximum d'effet levier et d'impact sur le territoire.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

9,50 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

39,90 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

11,60 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

71,60 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

1,20 %

Part des dépenses de R&D / PIB en 2010



Environnement

3,40 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-10 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Pays de la Loire.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Pays de la Loire FEDER-FSE 2014-2020*	379 460 000 €
Programme de développement rural Pays de la Loire FEADER *	457 615 854 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Pays de la Loire)**	90 531 181 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Pays de la Loire) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
Total	927 607 035 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Pays de la Loire.

Espace interrégional***

Programme opérationnel interrégional FEDER Loire

33 000 000 €



Coopération territoriale européenne****

Europe du Nord-Ouest (transnational)

396 134 342 €



Espace Atlantique (transnational)

140 013 194 €



Interreg Europe (interrégional)

359 326 320 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Pays de la Loire FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

La région des Pays de la Loire a choisi une **intervention combinée du FEDER au titre des thématiques Recherche & développement / Innovation et compétitivité des PME pour un renforcement de la compétitivité du territoire régional.**

En effet, face au défi de la région en matière de R&D et de soutien à l'innovation, l'une des priorités stratégiques majeures est d'assurer la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI). Pour ce faire, un effort particulier sera fourni en vue d'améliorer la qualité des infrastructures de recherche et d'innovation et soutenir les investissements dans ce domaine, selon une logique de « centres de compétence » et suivant des approches sélectives dans les domaines prioritaires retenus dans les spécialisations intelligentes. L'objectif est de garantir au dispositif de recherche une vraie visibilité et un rayonnement international.

En complémentarité, le FEDER sera mobilisé plus spécifiquement en faveur de l'amélioration de la compétitivité des PME au travers d'actions destinées à renforcer leur compétitivité individuelle pour faire face aux mutations économiques et à dynamiser la création d'entreprises sur la base de nouveaux modèles économiques.

De plus, le programme entend **améliorer l'accès aux TIC**, leur utilisation, et leur qualité en concentrant l'intervention européenne sur un segment spécifique du développement des technologies numériques, à savoir le raccordement au très haut débit des communautés d'innovation, qui constituent une part conséquente de la création de valeur régionale. Le FEDER interviendra également pour le développement d'applicatifs à forte valeur ajoutée pour la création de services intelligents et le développement et l'accompagnement des usages dédiés au numérique pour l'éducation et la formation.

Afin de **relever le défi de la transition énergétique**, le FEDER sera pour partie mobilisé en vue de soutenir les stratégies intégrées de développement urbain durable tant en matière de planification territoriale, de rénovation thermique des bâtiments que de facilitation de la mobilité dans les grandes aires urbaines via l'amélioration de l'offre et des aménagements structurants pour soutenir le développement du transport collectif et multimodal. Est également prévu le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire en orientant l'intervention européenne vers le soutien aux projets collectifs et individuels de production d'énergies dans les filières émergentes. Le soutien aux investissements de RDI liés à la transition énergétique favorise le développement des filières des énergies renouvelables et des éco-filières.

Face au **risque accru d'inondations et de submersions marines** et en complémentarité avec des travaux de renforcement des ouvrages de protection, le FEDER soutiendra les actions destinées à

réduire la vulnérabilité des territoires (déplacement, déconstruction des installations, réappropriation de la culture du risque).

La richesse de la **biodiversité floristique et faunistique** de la région des Pays de la Loire est aujourd'hui menacée par la fragmentation du territoire et la réduction des espaces naturels. Par ailleurs, la protection des ressources naturelles et leur gestion rationnelle passe par le développement, l'actualisation et la valorisation d'une connaissance sur le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. L'objectif du programme est donc de concourir à la **préservation de l'environnement par une amélioration des fonctionnalités des espaces protégés** grâce à une gestion adaptée (mise en œuvre de la trame verte et bleue ; réseau des espaces protégés, etc.) et par la **reconversion de friches**, notamment en milieu urbain.

Le FSE contribuera à soutenir la **montée en qualification** des Ligériens, dans le but d'accompagner les évolutions des activités économiques du territoire, ainsi que la continuité des parcours professionnels de tous. Il accompagnera un **meilleur accès à la formation tout au long de la vie**, en ciblant des publics en difficulté ainsi que les acteurs qui les accompagnent. Dans cette optique, il s'agira de soutenir les actions permettant à ces publics d'accéder à une première qualification ou plus largement d'élever le niveau de leurs compétences :

- des actions permettant la montée en qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi,
- la sécurisation des parcours professionnels des personnes les plus fragiles : détenus et personnes ne maîtrisant pas les compétences clés,
- le renforcement et l'articulation des dispositifs d'orientation, afin d'optimiser au mieux les actions de formations des bénéficiaires.

Le FSE soutiendra également les actions permettant d'**améliorer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur** et accompagner leur réussite.



Programme de développement rural Pays de la Loire FEADER

Le programme FEADER de la région des Pays de la Loire s'articule autour de cinq orientations régionales :

- **Développer la politique d'accompagnement de l'installation** : le renouvellement des actifs et le maintien des emplois dans le secteur de l'agriculture est un enjeu majeur pour la région des Pays de la Loire en raison du nombre d'exploitations agricoles qui s'érode fortement. Afin de poursuivre la politique d'installation dans toutes les filières, le FEADER interviendra en participant au capital initial nécessaire pour s'installer et lancer l'exploitation.

- **Assurer la transition alimentaire en lien avec la transition énergétique** : compte tenu de l'important vivier d'emplois que représentent les secteurs agricole et agroalimentaire, un tiers des crédits FEADER sera consacré aux actions liées à la transition alimentaire et énergétique. En cohérence avec la stratégie agroalimentaire régionale, l'objectif est de parvenir à une production fondée sur le renforcement du lien entre l'amont et l'aval, c'est-à-dire entre les bassins de production et les industries agroalimentaires :

- pour maintenir la production, accroître la compétitivité sur le volet amont de la production et favoriser l'innovation et la modernisation sur le volet aval de la transformation, le FEADER interviendra pour encourager **le développement de produits orientés vers la qualité, la création de valeur ajoutée, la santé et la sobriété énergétique**,
- le **soutien à la filière bois** constitue un autre enjeu majeur pour assurer la transition énergétique. Il s'agit en priorité de mobiliser davantage la ressource forestière dont la propriété est très diffuse. Le FEADER interviendra également en faveur du renouvellement des plantations et de la modernisation des scieries.
- **Promouvoir une agriculture durable ancrée sur le territoire (projet agro-écologique)** : l'agro-écologie regroupe les outils et concepts visant à améliorer les performances environnementales et techniques des systèmes agricoles en imitant les processus naturels. Elle vise à maintenir et à favoriser une agriculture durable sur le territoire régional. En consacrant 40% de l'enveloppe FEADER à ce type de projets, la région souhaite faire de l'agriculture en zones sensibles et à enjeux, une priorité.
- avec près de 108 000 ha en agriculture biologique en 2013, la région des Pays de la Loire est la seconde région « bio » de France en termes de surfaces. Cependant, après une forte période de conversion en 2009 et 2010, un ralentissement est observé depuis 2011. Afin de renverser cette tendance et d'accroître la dynamique de développement de l'agriculture biologique, le FEADER soutiendra les agriculteurs s'y convertissant et ceux qui se maintiennent dans ce mode de production,
- s'agissant des techniques agricoles respectueuses de l'environnement (politique agro-environnementale), la stratégie régionale a pour objectif d'amplifier le soutien aux pratiques agricoles qui répondent aux besoins identifiés en termes de préservation des espaces naturels, zones humides dont Natura 2000 en particulier, et de préservation des ressources en eau du point de vue qualitatif et quantitatif. Dans ce cadre, un soutien du FEADER sera apporté pour maintenir les pratiques favorables et accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales. En complément, des dispositifs seront activés pour maintenir une **filière apicole** dynamique et préserver les races animales menacées.
- en associant des plantations d'arbres aux cultures et pâturages, l'agroforesterie permet de mieux utiliser les ressources naturelles des parcelles et ainsi d'augmenter leur productivité en préservant l'environnement. Ce mode d'exploitation des terres et la sécurisation des systèmes de production vis-à-vis de l'eau agricole seront également encouragés.
- **Encourager l'innovation, la formation, l'accompagnement au changement**. L'objectif est d'accompagner l'innovation dans tous les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la sylviculture.
 - en cohérence avec les orientations du programme FEDER, le FEADER soutiendra l'innovation dans le cadre d'approches collectives sur des domaines que la région souhaite privilégier, tels que la recherche d'une production locale de protéines à destination des élevages afin de réduire leur importation et acquérir une meilleure autonomie,
 - afin d'accroître le niveau de compétences des acteurs et professionnels des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire,

le FEADER accompagnera également les **actions de formation, d'information** et de **diffusion de connaissances**. Cela concerne particulièrement les problématiques de gestion durable des ressources, de changement climatique et d'intégration amont-aval de la chaîne alimentaire.

- **Soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et périurbains (dispositif LEADER)**. Pour conforter la structuration des territoires ruraux et péri-urbains et assurer une cohérence avec les autres politiques menées par la région, le soutien du FEADER aux territoires ruraux et périurbains se fera à travers la démarche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et reposera sur deux piliers :
 - le soutien à la transition énergétique et la préservation de l'environnement,
 - la solidarité territoriale en soutenant la diversification et le développement de l'économie et l'amélioration des services de proximité.



Programme opérationnel national FSE (volet régional Pays de la Loire)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de l'emploi et de l'inclusion active. L'action du FSE en région Pays de la Loire sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin, le FSE géré par l'Etat en Pays de la Loire sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région des Pays de la Loire, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les Conseils généraux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région des Pays de la Loire de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

FONDS EUROPEENS EN PAYS DE LA LOIRE 2014-2020



Programme national FEAMP (volet régional Pays de la Loire)

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions continentales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le Programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnel du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5 % de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

S'agissant des **territoires urbains**, dans la continuité des projets urbains intégrés mis en œuvre au sein du programme opérationnel FEDER 2007-2013, le soutien au développement urbain intégré sera mis en place à travers un **Investissement territorial Intégré (ITI)** pour chaque territoire urbain. L'enveloppe FEDER consacrée aux ITI s'élève à 21 %. **L'ITI sera ciblé sur deux piliers des stratégies urbaines intégrées** : la transition énergétique et l'environnement et la solidarité territoriale. Les territoires concernés sont **les 9 Communautés d'agglomération et urbaine de la région**.

Les crédits relatifs à la solidarité territoriale seront en outre concentrés dans les quartiers, vécus ou de veille de ces communautés d'agglomération ou urbaine, qui seront définis dans le cadre de la future géographie prioritaire de la politique de la Ville (contrats de ville).

A l'échelle nationale, au moins 10 % de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.

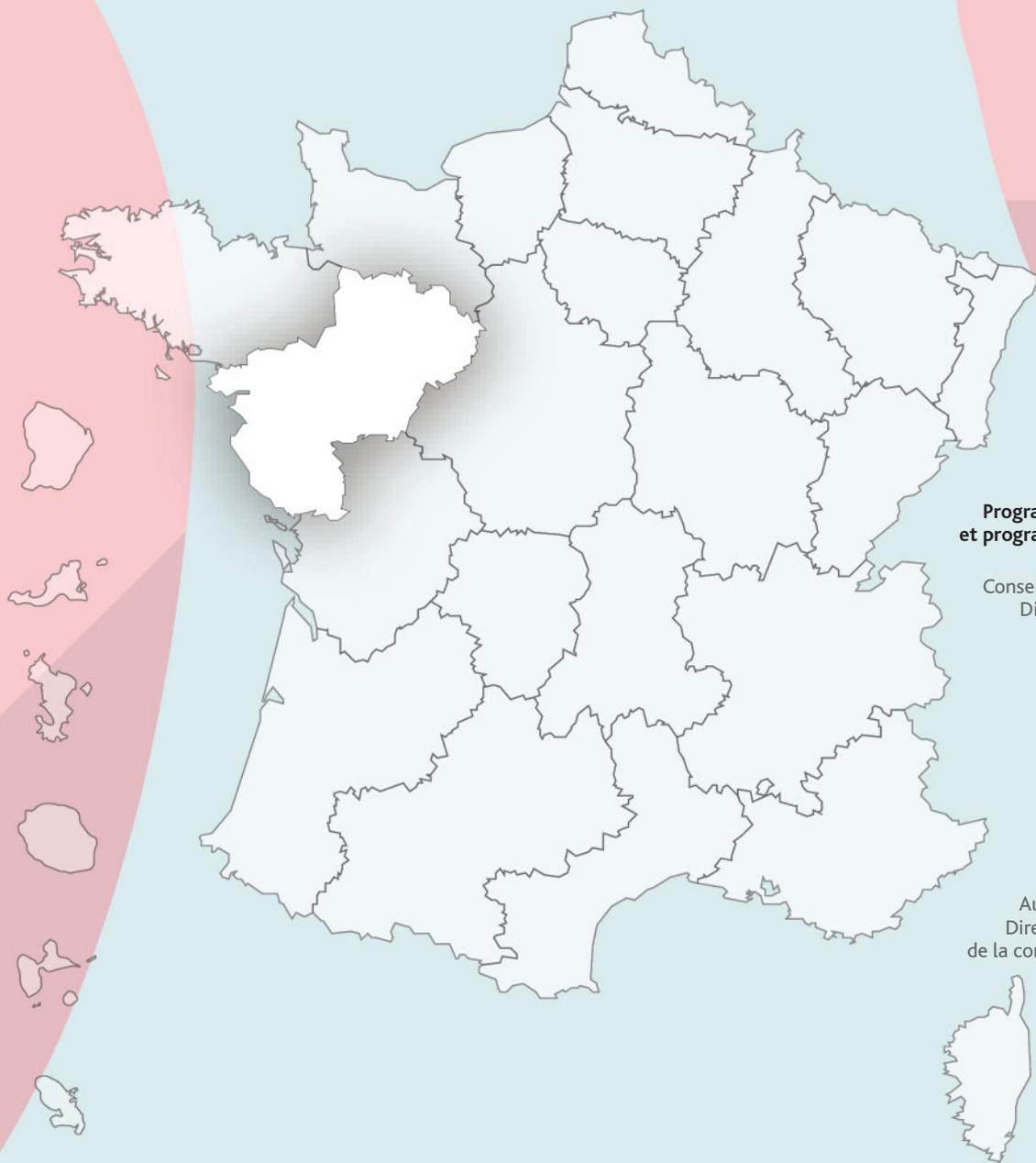


Territoires ruraux et péri-urbains

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10 % du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures a été lancé auprès des territoires de contractualisation du conseil régional pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 25 000 et 150 000 habitants ; à l'exception des territoires mixtes regroupant une démarche LEADER et un ITI dont la population pourra être comprise en 10 000 et 25 000 habitants et des territoires avec une ville centre importante (pôle urbain de plus de 10 000 emplois) dont la population maximum pourra atteindre au maximum 200 000 habitants.

En complémentarité du FEADER mobilisé au travers de la démarche LEADER, le FEDER aura vocation à soutenir les stratégies intégrées de développement territorial sur les actions spécifiques suivantes : soutien aux modes de déplacement doux et soutien aux actions de réduction de la vulnérabilité face aux inondations et aux submersions marines.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE et programme de développement rural

Autorité de gestion :
Conseil régional des Pays de la Loire –
Direction de la contractualisation
Hôtel de la région,
1, rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9

Programme opérationnel interrégional Loire

Autorité de gestion :
Conseil régional Centre
9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 ORLÉANS Cedex 1

Volet régional du programme opérationnel national FSE

Autorité de gestion déconcentrée
Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Pays-de-la-Loire
Tour Bretagne - place Bretagne
44047 NANTES cedex 1

Pour en savoir plus

www.paysdelaloire.fr
www.europe-en-france.gouv.fr